



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

RÔLE TRIENNAL 2021-2022-2023
(1^{er} exercice financier)

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c.F-2.1), que le rôle triennal d'évaluation foncière 2021-2022-2023, tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de la Rivière-du-Nord, a été déposé au bureau de la Municipalité situé au 2253, chemin des Hauteurs, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une modification à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi. Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2021;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de la Rivière-du-Nord
349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L2

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 23 septembre 2020.

Marie-Ève Huneau, avocate
Greffière et secrétaire-trésorière-adjointe